

Communiqué de presse

Lyon, 19 septembre 2024

APICIL Prévoyance annonce le lancement d'une offre de rachat pour ses obligations existantes et son intention d'émettre de nouvelles obligations

APICIL Prévoyance annonce aujourd'hui le lancement d'une offre de rachat en numéraire sur ses Obligations Subordonnées à Taux Fixe (*Fixed Rate Dated Subordinated Notes*) d'un montant nominal total de 150.000.000€ venant à échéance le 17 novembre 2025 (ISIN : FR0013032315) (dont 150.000.000€ sont actuellement en circulation) (les **Obligations**) (l'**Offre de Rachat**). Les Obligations sont admises aux négociations sur le marché Euro MTF de la Bourse de Luxembourg.

Les termes en majuscules utilisés dans le présent communiqué de presse et qui n'y sont pas définis ont la signification qui leur est donnée dans le Tender Offer Memorandum en date du 19 septembre 2024.

APICIL Prévoyance invite les Porteurs Qualifiés des Obligations à apporter tout ou partie de leurs Obligations au rachat par APICIL Prévoyance en numéraire, jusqu'au Montant Maximum d'Acceptation de 75.000.000€ sous réserve des conditions décrites dans le Tender Offer Memorandum.

Parallèlement, APICIL Prévoyance annonce son intention d'émettre, sous réserve des conditions de marché, des obligations subordonnées (*subordinated notes*) en euros (les **Nouvelles Obligations**), dont le produit net sera utilisé pour le refinancement de la dette existante d'APICIL Prévoyance par le rachat d'une partie des Obligations et pour les besoins de financement généraux d'APICIL Prévoyance.

L'acceptation par APICIL Prévoyance du rachat des Obligations valablement apportées dans le cadre de l'Offre de Rachat reste à la seule et entière discrétion de APICIL Prévoyance et est soumise et conditionnée au règlement de l'émission des Nouvelles Obligations, à la seule discrétion et satisfaction de APICIL Prévoyance.

L'Offre de Rachat est prévue pour 17h00 (heure de Paris) le 1^{er} octobre 2024, à moins qu'elle ne soit prolongée, résiliée, retirée, rouverte ou modifiée à la seule et absolue discrétion de APICIL Prévoyance. Les résultats de l'Offre de Rachat devraient être annoncés dès que raisonnablement possible le 2 octobre 2024 tandis que la date de règlement de l'Offre de Rachat devrait avoir lieu à la date la plus tardive entre (i) le 7 octobre 2024 ou (ii) deux jours ouvrés après la date de règlement-livraison des Nouvelles Obligations.

Avertissement

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de souscription des Nouvelles Obligations ni une invitation à participer à l'Offre de Rachat dans ou à partir d'un pays ou d'une juridiction dans lequel ou laquelle une telle offre serait illégale en vertu des lois et règlements applicables. L'Offre de Rachat est réalisée selon les termes et conditions définis dans le Tender Offer Memorandum.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129, tel que modifié.

Les Nouvelles Obligations ne font pas l'objet d'une offre au public dans un quelconque pays ou juridiction, y compris en France, à toute personne autre que des investisseurs qualifiés. Les offres de rachat des Obligations dans le cadre de l'Offre de Rachat par les Porteurs Qualifiés ne seront pas acceptées dans des circonstances où une telle offre ou sollicitation est illégale. APICIL Prévoyance ne fait aucune recommandation quant à l'opportunité pour les Porteurs Qualifiés de participer à l'Offre de Rachat.

La distribution de ce communiqué de presse peut faire l'objet de restrictions légales dans certaines juridictions, en particulier aux Etats-Unis d'Amérique, dans l'Espace Economique Européen, la France, la République d'Italie, le Luxembourg et au Royaume-Uni, comme décrit plus en détail dans le Tender Offer Memorandum et dans la documentation d'offre relative aux Nouveaux Titres. Les personnes en possession de ce communiqué de presse doivent se renseigner sur les restrictions légales et réglementaires applicables et les respecter.

À PROPOS DU GROUPE APICIL

— Le Groupe APICIL, 3^{ème} groupe français de Protection Sociale avec 3,3 Md€ de chiffre d'affaires, propose une gamme complète de solutions performantes et adaptées en santé - prévoyance, épargne et services financiers ainsi que retraite pour particuliers et professionnels. Chaque jour, les 2 500 collaborateurs du Groupe apportent leur expertise aux plus de 51 000 entreprises et 1,8 millions d'assurés protégés. Paritaire et mutualiste, le Groupe accompagne ses clients au plus près de leurs attentes en répondant à leurs besoins des plus généraux aux plus spécifiques (handicap, BTP...) et dans toutes les étapes de leur vie. En ligne avec sa raison d'être « Par une relation proche et attentionnée, soutenir toutes les vies, toute la vie », le Groupe APICIL est très investi en matière de RSE avec un engagement fort : promouvoir l'inclusion.

Plus d'informations sur <https://www.groupe-apicil.com>